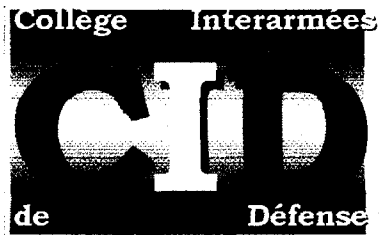
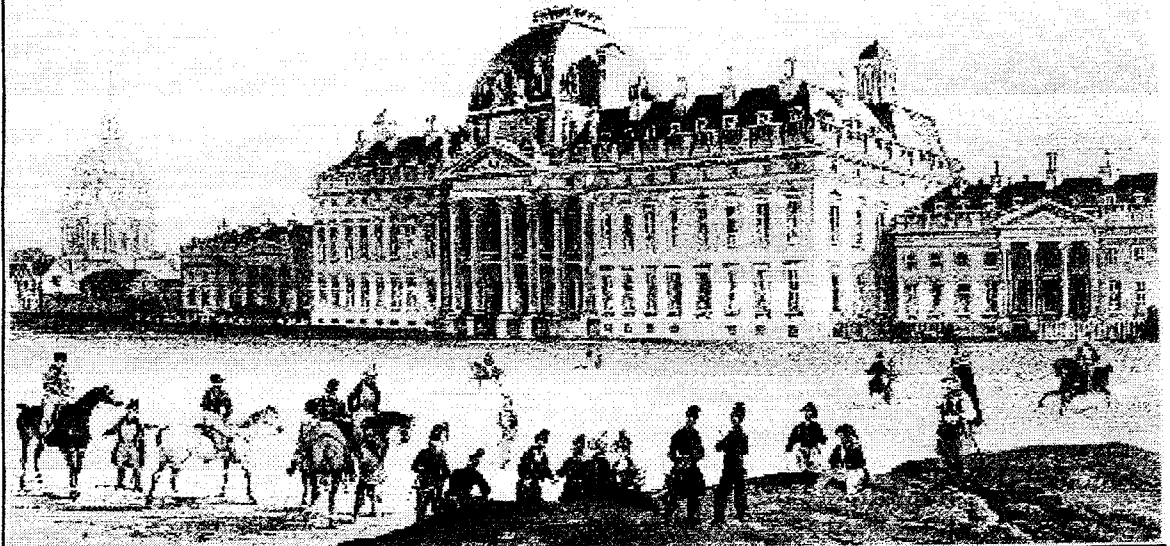


Document



MEMOIRE D'EPO



Une dissuasion de nature conventionnelle peut elle être crédible ?

Dans quelles circonstances, sous quelles conditions et contre quel type d'agression pourrait-elle jouer, sachant que la dissuasion nucléaire assure la protection des intérêts vitaux de la France ?

Directeur de recherche : CV Jean-Luc ALBERT (EMA/FN)

Auteurs :

LCL (air) Jean-Jacques BOREL
 CF Jean-Philippe CHAINEAU
 CEN Michel CLOT
 CDT (air) Eric LECLERCQ
 CDT (air) Gilles VILLENAVE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
---------------------	----------

-oOo-

CHAPITRE 1

LA DIVERSIFICATION DES MENACES	5
---------------------------------------	----------

1.- LA RUSSIE ET SON AVENIR	5
2.- LA PROLIFERATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE	6
2.1.- L'arme atomique	6
2.2.- L'arme biologique et chimique	7
3.- LES CRISES RÉGIONALES À L'EST ET AU SUD	7
4.- LE TERRORISME	8

-oOo-

CHAPITRE 2

LES NOUVELLES CAPACITES DES MOYENS CONVENTIONNELS	9
--	----------

1.- LE RENSEIGNEMENT	9
2.- LA PRÉCISION DES ARMEMENTS ET LA LIMITATION DES RISQUES INDUITS	10
3.- LES ARMES NON-LETALES	11

-oOo-

CHAPITRE 3

VERS UN NOUVEAU DISCOURS DISSUASIF	13
---	-----------

1.- LA MODIFICATION DU CONSENSUS	13
1.1.- La modification de l'environnement géopolitique	14
1.2.- La montée du pacifisme écologique	14
1.3.- L'apparition de la notion de « guerre propre »	14
2.4.- Le coût du nucléaire apparaît comme prohibitif	14
2.- SITUATION ACTUELLE	15
3.- UNE DIMENSION CONVENTIONNELLE POUR LA DISSUASION	16
3.1.- Points faibles et perspectives	16
3.2.- Les scénarii	17
a) La dissuasion du faible au fort	17

b) La dissuasion du fort au faible.....	18
c) La dissuasion du fou.....	18
3.3.- L'instabilité de la dissuasion nucléaire.....	19

-oOo-

CONCLUSION	20
-------------------	-----------

-oOo-

APPENDICE 1

L'ÉVOLUTION DE LA DOCTRINE DE DISSUASION DES DEUX GRANDS.	22
--	-----------

1.- LA RÉFLEXION À L'ISSUE DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE	22
2.- LA COURSE AU « POUVOIR NUCLÉAIRE »	23
3.- LA GUERRE DE CORÉE OU LES DÉBUTS DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE	24
4.- LA DOCTRINE DES REPRÉSAILLES MASSIVES	24
5.- LA DISSUASION GRADUÉE	25
6.- L'ARME NUCLÉAIRE TACTIQUE	25
7.- LA DISSUASION NUCLÉAIRE RÉCIPROQUE	26
8.- DISSUASION RÉCIPROQUE ET ÉQUILIBRE DE LA TERREUR	26
8.1.- L'incertitude et la crédibilité.....	27
8.2.- La capacité de frappe en second et la stabilité.....	27
9.- LA RIPOSTE GRADUÉE	28
10.- LE CONCEPT DE DESTRUCTION MUTUELLE ASSURÉE	28

-oOo-

APPENDICE 2

TEXTES ET TRAITES.	29
---------------------------	-----------

1.- LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES DE RÉDUCTION	29
1.1.- Un mouvement continu et progressif de désarmement.....	29
1.2. Les traités concernant la non-prolifération.....	30
1.3.- Le Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires.....	31
2.- L'IMPERIEUSE NECESSITE DE LA NON-PROLIFERATION	32
2.1.- Première étape : l'Organisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires.....	32
2.2.- Deuxième étape : le Traité d'Interdiction de la Production de Matières Fissiles à des fins explosives.....	32
2.3.- Troisième étape : des traités régionaux.....	33
2.4.- Des initiatives étatiques.....	33

INTRODUCTION

La chute du mur de Berlin en 1989 est indiscutablement le catalyseur qui aura provoqué l'inévitable écroulement de l'URSS et du pacte de Varsovie. Dès le début des années 90, cette disparition de la menace soviétique bouleverse profondément la donne géopolitique, puisqu'elle signifie la fin de l'affrontement de deux grands blocs, et se traduit en France par une fragilisation du consensus qui régnait depuis quelques décennies autour du concept de dissuasion nucléaire. En effet, notre pays n'a plus désormais d'ennemi clairement identifié et n'est plus directement menacé à ses frontières.

Si la terreur nucléaire a évité le pire pendant un demi-siècle en Europe, force est de constater qu'elle n'interdit désormais plus l'apparition de crises sérieuses à nos portes comme dans le reste du monde. Le nucléaire peut se révéler en effet trop lourd pour prévenir et gérer les déstabilisations locales ou internes comme celles qui se font jour depuis dix ans. La fin de la guerre froide a eu pour conséquences la résurgence de tensions ancestrales en Europe, dont les multiples crises des Balkans sont le reflet immédiat, et la prolifération de menaces nouvelles et plus diffuses. Ces multiples conflits n'ont pas pu être évités malgré les nombreuses injonctions et autres diverses initiatives diplomatiques des puissances nucléaires, membres permanents du conseil de sécurité des Nations unies.

Dans la mesure où son rôle est devenu plus diffus, le concept français de dissuasion nucléaire peut donner l'impression de se marginaliser à l'intérieur même de nos frontières entraînant ainsi une « délégitimisation » des forces nucléaires. Les remous qu'a engendrés au sein de la classe politique internationale, mais également française, la décision du Président de la République, Jacques Chirac, de reprendre les essais nucléaires en 1995 est en cela révélateur.

Cet effritement des opinions peut s'expliquer par quatre raisons essentielles plus ou moins fondées d'ailleurs :

- la modification de l'environnement géopolitique ;
- la montée du pacifisme écologique ;
- l'apparition du concept « zéro mort », d'origine américaine ;
- le coût du nucléaire qui apparaît prohibitif.

Aujourd'hui, avec l'apparente disparition de la menace soviétique, il devient effectivement légitime de s'interroger sur la pertinence de conserver une puissance de dissuasion nucléaire en se posant la question : qui la force de dissuasion dissuade-t-elle ? Les tendances actuelles dans les domaines techniques, géostratégiques, juridiques et politiques peuvent constituer le point de départ d'une réflexion fondée, prévoyant la mort lente du nucléaire.

Cependant, il semble indéniable que le statut de puissance et l'influence internationale de la France tendent à trouver leurs fondements dans sa puissance économique, mais aussi dans sa capacité d'action et donc de ses capacités militaires. Or, si la dissuasion nucléaire demeure un des fondements de notre politique de défense, l'histoire récente vient rappeler, à force de crises régionales, que les circonstances peuvent encore imposer de devoir vaincre, conventionnellement !

Désormais, la dissuasion qui s'appliquait autrefois du faible au fort doit être étendue au schéma du fort au faible, voire du fort au fou.

Ce mémoire se propose donc d'étudier dans quelle mesure une dissuasion de nature conventionnelle, en complément de la dissuasion nucléaire, peut être crédible, et les circonstances dans lesquelles elle pourrait s'appliquer.

CHAPITRE 1

LA DIVERSIFICATION DES MENACES

Le paysage stratégique a été considérablement bouleversé ces dernières années. Le danger majeur que représentait l'armée Rouge, tout au moins dans sa dimension conventionnelle, a disparu. Cependant, d'autres menaces demeurent, qu'il s'agisse de la puissance non conventionnelle de la Russie, des risques de prolifération des armes de destruction massive, des crises aux portes de l'Europe ou du terrorisme.

1.- LA RUSSIE ET SON AVENIR

L'avenir de la Russie est certainement l'un des déterminants essentiels de la stabilité de l'Europe, donc de la France. Grand pays par son histoire, sa puissance et son rayonnement, la Russie est toujours dotée d'une des plus importantes capacités militaires du monde. Si les forces conventionnelles russes ne représentent plus, du moins dans un avenir prévisible, une menace directe, il n'en va pas de même avec les forces nucléaires. Certes, on imagine mal que celles-ci seraient brandies clairement de nouveau contre l'Occident dans le climat politique actuel, car cela signifierait le retour à une période de guerre froide et la dénonciation de tous les accords politiques établis depuis la disparition de l'URSS et compromettrait pour longtemps le redressement économique de la Russie.

Cependant, la simple existence de ces armes qu'on imagine tout de même mal disparaître un jour, milite pour le maintien d'une dissuasion nucléaire ne serait-ce que pour éviter aux dirigeants russes la tentation de s'en servir comme instrument de chantage. Il n'est pas exclu, même si ce n'est pas aujourd'hui un scénario très probable, d'imaginer qu'à l'occasion d'un changement de régime un politicien fanatique arrive au pouvoir et se serve de l'énorme stock d'armes atomiques (plus de 30000 têtes aujourd'hui), toujours modernisé (le missile SS27 TOPOL est un bon

exemple), pour obtenir de l'Occident, de l'Europe ou des Etats-Unis, telle ou telle concession économique ou politique.

Dans les faits, le risque de prolifération et de perte de contrôle de ces armes est plus important que celui d'une frappe nucléaire massive. Des centaines d'armes nucléaires sont stockées sur l'immense territoire russe dans des conditions très incertaines. Les techniciens et chercheurs atomistes doivent se reconvertir dans une économie sinistrée offerte aux mafias et autres organisations criminelles.

2.- LA PROLIFERATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

Un des facteurs sans doute les plus préoccupants en matière de sécurité internationale touche à la prolifération des armes de destruction massive.

2.1.- L'arme atomique

Si l'arme nucléaire et son vecteur balistique étaient jusqu'à présent l'apanage de quelques puissances, un nombre croissant d'Etats (Irak, Iran, Israël, Arabie Saoudite, Corée du Nord...) consentent depuis quelques années un effort important pour se doter de cette capacité. Pour le moment, cette prolifération est limitée, mais il n'est pas d'exemple historique de rétention prolongée de la connaissance scientifique et technique en matière d'armement. Le développement des échanges, la diffusion du savoir et les facilités de communication s'améliorent de jour en jour à l'heure d'INTERNET. Finalement, tout pousse à la dissémination de la technologie militaire nucléaire ou autre...

Cette perspective de prolifération des armes de destruction massive, suscite plusieurs observations :

- hormis la Chine et la Corée du Nord, l'essentiel des Etats se dotant d'armes de destruction massive sont situés aux portes de l'Europe ;

- la prolifération n'est plus marquée par un axe Est-Ouest qui limitait, hier, les ambitions nationales des pays tiers ; bien au contraire, le désordre stratégique de l'après guerre froide tend à encourager les vellétés des uns et des autres et une compétition entre des puissances émergentes dans des régions instables, telles que le Moyen-Orient ou le sous-continent Indien s'instaure ;

- les règles de non-prolifération ou les mesures de contrôles de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) apparaissent de moins en moins sûres dans ce contexte ; ainsi, l'Irak et la Corée du Nord ont engagé de très importants programmes militaires tout en restant des Etats signataires de ce traité.

Face à de telles perspectives, l'idée désormais répandue qui consiste à contraindre les nations nucléaires, y compris (ou surtout !!!) les Européennes, à se limiter pour convaincre d'autres puissances « émergentes » à en faire de même, est certes très généreuse, mais surtout très illusoire. Cela conduit indubitablement à s'affaiblir sans pour autant limiter la course aux armements menée alors par les Etats proliférants.

2.2.- L'arme biologique et chimique

Au-delà des armes nucléaires, de plus en plus de pays maîtrisent la fabrication des armes chimiques, voire des armes biologiques dont les capacités meurtrières pourraient dans certains cas être comparées aux armes nucléaires. Les révélations sur le programme biologique irakien qui avait atteint dans le plus grand secret une ampleur considérable et était parvenu à produire des quantités industrielles de vecteurs de contamination sont à cet égard particulièrement graves. Sans aucun doute, on peut affirmer que d'autres Etats poursuivent ce type de recherches, à commencer d'ailleurs par la Russie. Les laboratoires spécialisés dans ces domaines fonctionnent, comme le reste de cette grande puissance, dans des conditions de sécurité très aléatoires et l'hypothèse d'un détournement de substances chimiques ou biologiques par des organisations ou des pays hostiles ne peut être formellement écartée.

3.- LES CRISES REGIONALES A L'EST ET AU SUD

Depuis la fin de la guerre froide, le dégel politique laisse la place aux extrémismes et aux nationalismes de toute sorte. La Russie ne possède plus la puissance qui lui permettait d'imposer son ordre sur sa sphère d'influence dans le monde, à la seule exception sans doute de sa périphérie immédiate.

Les Etats-Unis ont pour leur part déclaré qu'ils n'entendaient plus jouer le rôle d'unique gendarme du monde. Ils seront donc amenés à juger de l'opportunité d'éventuelles interventions sur le critère exclusif de l'intérêt national. Or, la dissuasion nucléaire est sans effet sur les crises

de faible intensité, ou sur les crises qui ne menacent pas les intérêts vitaux d'une puissance nucléaire. Il est à craindre que le fameux « pouvoir égalisateur » de l'atome joue désormais également du Sud contre le Nord.

Pris dans une spirale de l'incertitude, les pays de l'Est sont plus vulnérables que jamais aux risques d'instabilité et de guerre. Les crises en ex-Yougoslavie, en Tchétchénie ou dans le Caucase sont là pour nous le rappeler. La France et plus largement l'Europe ne saurait laisser perdurer dans son voisinage immédiat de telles zones d'instabilité susceptibles de contaminer son environnement immédiat. Aussi, cela implique-t-il d'être capable de prévenir d'éventuels conflits d'une part par la coopération politique et économique, mais d'autre part, par la diplomatie et éventuellement la puissance militaire.

Ces missions militaires sont et seront particulièrement difficiles à réaliser, car elles se situent souvent au point de jonction entre la dissuasion et l'action. Toutes devront néanmoins s'appuyer sur des moyens militaires adaptés.

4.- LE TERRORISME

Le terrorisme est certainement la principale menace apparemment non militaire qui soit capable d'affecter, en temps normal et au grand jour, la sécurité nationale. Ne faisant jamais apparaître au grand jour ses initiateurs et leurs intentions, il procède d'une stratégie indirecte au service de buts plus ou moins politiques. Il tire profit de l'impact médiatique sur l'opinion publique de la déstabilisation de l'Etat agressé. En pratique, il permet à des acteurs non étatiques de se mettre en avant sur la scène internationale et de prouver leur puissance.

Comme toutes les démocraties, la France est exposée à ce risque, car elle offre d'innombrables facilités telles que la liberté de circulation, le respect des droits de l'homme et des libertés. Pire, son statut international l'expose un peu plus. Si ses moyens diplomatiques et militaires sont de précieux moyens d'action, ils la transforment aussi en cible : son rôle dans le cadre d'un mandat de l'ONU ou d'un accord de défense peut l'engager dans des opérations suscitant des menaces étrangères. Le terrorisme peut ainsi devenir une manière de contourner ou de neutraliser toute action de politique étrangère.

CHAPITRE 2

LES NOUVELLES CAPACITES DES MOYENS CONVENTIONNELS

Dans un environnement international caractérisé par l'incertitude, il est impossible de prévoir à l'avance les différents scénarii des crises. Tout au plus peut-on déduire des dernières expériences que les événements se situeront n'importe où, loin ou très près de nos frontières, mais certainement dans des situations politico-militaires complexes. Pour avoir l'avantage, il faut désormais être capable de connaître en temps réel l'état de la situation et être capable de frapper précisément, à coup sûr, et pas nécessairement de manière létale.

Trois domaines méritent d'être examinés, car ils se trouvent à la jonction de la dissuasion et de l'action :

- le renseignement,
- la précision des armements et la limitation des risques induits,
- les armes non létales.

1.- LE RENSEIGNEMENT

Fonction essentielle de la stratégie de défense, le renseignement est indispensable à la mise en œuvre et à la crédibilité d'une dissuasion ainsi qu'à une appréciation autonome de situation politique et militaire. Il n'est plus, comme à l'époque de la guerre froide, un instrument de préparation d'un conflit généralisé avec le Pacte de Varsovie. Il est devenu un instrument privilégié de prévention et de manœuvre dans les crises, ainsi qu'un moyen d'aide à la décision politique.

En effet, quelque soit le type d'intervention retenu, il faut un adversaire désigné, clairement identifié, incarné par un groupe déterminé de dirigeants, aux visées perturbatrices, aux méthodes violentes. Il faut

également pouvoir exercer une menace crédible, et donc que les armes puissent être préalablement utilisées dans certaines opérations, ou dans tout contexte suffisamment démonstratif pour l'éventuel adversaire. Sans un volume significatif de renseignements de qualité, sans une corrélation de ces informations qui permette une identification sans ambiguïté de la menace et de son environnement, il n'y a pas de dissuasion possible. Le renseignement, par ses sources clandestines ou ouvertes, est un domaine qui suscite une certaine inquiétude pour un adversaire potentiel, car il cherche entre autres à déterminer des axes de vulnérabilité. Il permet de créer un sentiment d'insécurité chez ceux que l'on désigne comme cibles potentielles de représailles.

Le renseignement doit permettre de déterminer l'objectif atteignable à coup sûr, et ce en cohérence avec le nombre et la force des armes dont l'emploi serait possible. La première chose à faire est de considérer la force des autres, ennemis ou amis. En effet, il n'est pas nécessaire d'être beaucoup plus fort qu'eux, mais seulement d'être suffisamment puissant pour les empêcher de nuire. Ensuite, il faut étudier la probabilité et le temps nécessaire pour qu'ils deviennent menaçants, et suivant le résultat, adapter la quantité de matériels ou d'unités dans certaines fonctions. Mais jamais, il n'est raisonnable de renoncer à un ensemble cohérent et performant de renseignement sous prétexte qu'il n'y a plus de menace actuelle correspondante.

De la même façon, il ne suffit pas de considérer seulement les menaces actuelles : les retournements d'alliance sont toujours possibles. Un rapport de l'UEO s'en préoccupe : « il ne peut être question d'apprécier la menace que peut exercer un Etat sur des intentions même si on les suppose sincères, mais uniquement sur les moyens dont il dispose pour mettre la paix en danger ».

Le renseignement instruit enfin sur les véritables désirs et objectifs de nos alliés, précisant la qualité de leur appui. Il est fort probable que cette connaissance reposera de plus en plus sur les renseignements recueillis par satellite et sur les observations de nos forces pré-positionnées aux abords des zones à risques.

2.- LA PRECISION DES ARMEMENTS ET LA LIMITATION DES RISQUES INDUITS

Une fois la connaissance de l'adversaire établie, il faut signifier à ce dernier notre volonté déterminée de le faire plier. Les techniques nouvelles en matière d'armement ont mis en évidence une marge de progression encore importante dans la capacité, déjà très appréciable, pour une arme donnée à détruire une cible préalablement désignée. Les

résultats d'une localisation par laser et autres moyens électro-optiques montrent déjà aujourd'hui que, sans toutefois être l'unique clé d'une dissuasion conventionnelle, la précision a pris le dessus sur le nombre et la puissance unitaire des armes. On conçoit, en effet, aisément que la disproportion notoire existant entre les charges nucléaires et conventionnelles nécessite que ces dernières puissent être délivrées avec une extrême précision pour en devenir « terrifiantes ». Cette voie de recherche nécessite encore d'être approfondie pour construire une dissuasion non nucléaire.

limiter le risque pour son propre camp implique également de « dépersonnaliser » le vecteur qui amènera l'arme sur une cible située dans une zone complexe. Les progrès réalisés dans le domaine des missiles de croisière amènent un premier type de réponse à ce genre de question. Le missile de croisière permet d'affirmer de façon modulée notre puissance et notre détermination. De la même manière, on peut envisager un missile balistique MSBS équipé d'une ou plusieurs charges conventionnelles, à guidage terminal...

En pouvant faire varier la charge militaire d'une arme, l'autorité politique a la possibilité de moduler son impact dans tous les sens du terme. Mis en œuvre à partir d'un vecteur aérien ou marin en espace international et conservé à distance de sûreté de l'adversaire, le missile ou l'arme guidée peut se prêter au jeu diplomatique et médiatique de la riposte graduée, concept d'emploi qui pourrait éventuellement à nouveau susciter un retour d'intérêt de nos décideurs politiques. Il permet également, en ultime avertissement, de donner corps aux intentions.

Si la menace que l'on cherche à faire peser est assujettie d'un ciblage précis, qui peut d'ailleurs être décliné jusqu'à l'unicité d'une personne dirigeante, elle peut éviter de fédérer l'opinion publique adverse. Ainsi, en visant directement un homme politique, on garde au moins une chance de s'allier son opposition et on fait pression sur un individu aux humaines.

Les évolutions technologiques doivent rapidement permettre de fabriquer des armes d'une précision suffisante pour que la menace de leur emploi crée une pression insupportable, quel que soit le ciblage, global, thématique ou personnel qu'on leur destine.

3.- LES ARMES NON-LETALES

Nous sommes parvenus à un stade de l'histoire où la guerre moderne « à la mode occidentale » s'éloigne d'un modèle exterminateur. L'objectif n'est plus l'annihilation physique, mais devient la réduction à l'impuissance de l'adversaire.

Dans ce cadre, l'apparition des premières armes non létales est un élément fondamental qui conditionnera, au même titre que la maîtrise de

l' « info-sphère », les stratégies du XXI^{ème} siècle. De nouveaux axes de recherches sur les armes non létales ont vu le jour. Ces armes pourraient avoir le double avantage de permettre une défense face au nombre, et d'assurer une dissuasion vis à vis d'une ou d'un groupe de personnes en faisant planer sur eux une menace incapacitante.

Des évènements récents ont montré qu'une certaine efficacité dissuasive pouvait être obtenue avec ces types d'armements. Ainsi en Somalie, en 1995, le 1^{er} Corps Expéditionnaire de Marines a mené l'opération UNITED SHIELD visant à évacuer les troupes de l'ONU. Face aux foules hostiles de femmes et d'enfants désarmés dissimulant des francs-tireurs du général Aideed, les Marines disposaient pour la première fois de munitions non létales : gaz incapacitants, grenades aveuglantes, mousses collantes ainsi que des matraques électriques. Ces nouveaux moyens de défense ne furent quasiment pas employés, l'annonce de l'emploi possible de ces armes ayant eu un effet dissuasif suffisant pour permettre le retrait des troupes dans de bonnes conditions.

Il n'est peut-être plus besoin de détruire pour faire plier un adversaire. Un blocage de son système industriel et économique peut être suffisant. De plus, la précision des armes évoquée précédemment coûte très cher. Des technologies délivrant des effets précis sur un très large rayon d'action conviendraient alors peut-être mieux dans certains cas, et réduisant le coût final probable de la campagne militaire envisagée, leur attribueraient une crédibilité supérieure dans une approche dissuasive.

Quelle qu'en soit la forme, anti-personnelle, anti-infrastructures ou réduisant à néant les capacités des systèmes d'armes adverses, les armes non létales, dont le domaine n'est encore à ce jour pas très bien borné, ont pour point commun la capacité de respecter la vie et l'environnement. Ce concept est très souvent abordé puisque les concepts de « guerre propre » et de « zéro mort » semblent, dans l'opinion publique, donner à l'action militaire une parcelle de légitimité qui aurait pu lui manquer. Les actions psychologiques ou attaquant directement les systèmes d'information de l'adversaire sont même parfois classées comme modes d'action d'armement non létales, au même titre que les lasers incapacitants et autres grenades aveuglantes. On peut constater que, dans ce domaine, l'imagination et la technologie ouvrent des portes jusqu'alors à peine entrebaillées.

CHAPITRE 3

VERS UN NOUVEAU DISCOURS DISSUASIF

La guerre froide est terminée, mais l'ère nucléaire est toujours en cours. Comme nous l'avons vu précédemment, il est déraisonnable d'ignorer la permanence d'un potentiel militaire surpuissant dans l'est du continent européen dont le contrôle n'est pas garanti. Des risques nouveaux sont susceptibles d'apparaître dans certains Etats avec la prolifération et il faut tenir compte des risques que pourraient représenter pour nos intérêts vitaux les armes chimiques et biologiques.

La dissuasion nucléaire n'est pas la panacée pour répondre à tous ces problèmes, car elle ne s'intéresse qu'aux intérêts vitaux, notion non définie précisément et laissée à la libre appréciation du plus haut responsable de l'Etat. Par ailleurs, on ne dissuade que ce qui est dissuadable. Aussi, sans remettre en cause le principe de la dissuasion nucléaire qui est toujours valide, il devient intéressant d'examiner si un volet conventionnel étayé par un discours politique adapté ne peut y être juxtaposé.

1.- LA MODIFICATION DU CONSENSUS

Depuis une bonne dizaine d'années, plusieurs facteurs minent doucement le large consensus sur le nucléaire. Ainsi, les remous qu'a engendré au sein de la classe politique française la décision de reprise des essais nucléaires en 1995 prouve que l'unanimité nationale se lézarde lentement.

Quatre raisons peuvent expliquer cet effritement :

- la modification de l'environnement géopolitique,
- la montée du pacifisme écologique,
- l'apparition de la notion de « guerre propre »,
- le coût du nucléaire apparaît prohibitif.

1.1.- La modification de l'environnement géopolitique

Depuis la chute du mur de Berlin en 1989, c'est un lieu commun de dire que les données géopolitiques ont changé et que, pour la première fois de son histoire, la France n'a plus d'ennemi et n'est plus directement menacée à ses frontières. La disparition de tout ennemi politiquement désigné affaiblit naturellement le rôle structurant du nucléaire.

La dislocation de l'U.R.S.S. et celle du pacte de Varsovie se sont en outre accompagnées d'une résurgence des tensions en Europe dont les crises yougoslaves sont les manifestations les plus meurtrières. Si la terreur nucléaire a évité le pire pendant quarante ans, force est de constater qu'elle n'interdit désormais plus rien à nos portes. Le nucléaire est en effet inadapté pour prévenir et gérer les déstabilisations locales ou internes comme celles qui se font jour depuis dix ans.

Aujourd'hui, ceux qui s'interrogent sur l'intérêt d'une force nucléaire française sont donc de plus en plus nombreux.

1.2.- La montée du pacifisme écologique

L'incident dans une centrale nucléaire à Tchernobyl en 1986 et les images des cimetières de sous-marins nucléaires russes dans la presqu'île de Kola ont renforcé la crainte du nucléaire dans les pays occidentaux. Même si la France est moins touchée que ses voisins, le mouvement anti nucléaire / pacifiste est présent dans notre pays et milite pour un désarmement nucléaire, éventuellement unilatéral.

1.3.- L'apparition de la notion de « guerre propre »

L'importance croissante des opérations de projection s'accompagne de la part des Etats-Unis d'une généralisation des frappes de précision, préventives et non nucléaires. Dans ces conditions, certains se demandent si, dans ce nouvel environnement, les frappes chirurgicales classiques ne devraient pas remplacer la frappe nucléaire par nature peu discriminante, et ce d'autant plus que la notion de guerre propre diffusée par les Etats-Unis depuis la guerre du Golfe semble aux yeux d'une frange de la population incompatible avec les armes de destruction massive.

2.4.- Le coût du nucléaire apparaît comme prohibitif

La dissuasion a un coût estimé globalement à 17 milliards de francs par an, soit environ 20% du titre V. Or, comme à l'étranger, une minorité croissante de la population française souhaite bénéficier des « dividendes de la paix ». Les réductions budgétaires et les politiques d'austérité prennent en conséquence souvent pour cible les dépenses

militaires comme source d'économie prioritaire en raison notamment de l'importance des dépenses d'investissement de ce ministère. Pourtant, l'arme nucléaire demeure actuellement la réponse la plus économique pour satisfaire les objectifs stratégiques fixés par le politique. Le discours officiel des dirigeants français est aujourd'hui de « conserver une force de dissuasion crédible, mais à un niveau de stricte suffisance » (discours du Premier ministre devant les auditeurs de l'IHEDN en 1998 confirmé par le chef de l'Etat dans la revue ARMEES D'AUJOURD'HUI de février 2000). Cela a conduit la France à abandonner une des trois composantes (plateau d'Albion) et à réduire sensiblement ses dépenses en matière nucléaire depuis plusieurs années, sans pour autant que la crédibilité de l'outil en pâtisse.

2.- SITUATION ACTUELLE

Le concept français de dissuasion se définit par la volonté et la capacité de faire redouter à un adversaire, quel qu'il soit et quels que soient ses moyens, des dommages inacceptables, hors de proportion avec l'enjeu du conflit, s'il cherche à s'en prendre à nos intérêts vitaux.

Actuellement, seules les armes nucléaires ont encore aujourd'hui un tel pouvoir. Ainsi, elles rendent inconcevable le recours à la guerre totale en tant que moyen actif de la politique.

La dissuasion nucléaire peut donc être définie en se référant au général Poirier : elle « se donne pour fin de détourner autrui d'agir à nos dépens en lui faisant prendre conscience que l'entreprise qu'il projette est irrationnelle [...] transposée dans l'âge nucléaire [...], la stratégie de dissuasion nucléaire est un mode préventif de la stratégie d'interdiction qui se donne pour but de détourner un candidat agresseur d'agir militairement en le menaçant de représailles nucléaires calculées de telle sorte que leurs effets physiques probables constituent, à ses yeux, un risque inacceptable eu égard aux finalités politiques motivant son initiative ».

La stratégie de dissuasion prime de fait formellement sur la stratégie d'action.

Le dispositif de dissuasion est réservé à la protection des intérêts vitaux et ce pour n'importe quel type et origine de la menace. S'il n'existe aucune définition précise de l'ensemble des intérêts vitaux, et ce pour maintenir un certain « flou » autour de l'emploi de l'arme nucléaire, on peut penser que le libre exercice de la souveraineté nationale, l'intégrité du territoire français et de ses approches en font partie.

Pour contrebalancer cette incertitude, il existe un moyen de marquer la limite de ces intérêts vitaux en montrant sans ambiguïté sa détermination : c'est la frappe d'ultime avertissement.

Ainsi, et cette idée est bien prise en compte dans le Livre Blanc sur la Défense de 1994, l'autorité politique française doit-elle disposer à tout instant, c'est à dire quelles que soient les conditions géopolitiques du moment, des moyens nécessaires et suffisants, à la fois sûrs et adaptés.

Doit-on alors rester uniquement lié à une force nucléaire ou envisager de lui adjoindre un volet conventionnel qui remplirait, suivant les cibles stratégiques choisies, un rôle d'ultime avertissement. ?

3.- UNE DIMENSION CONVENTIONNELLE POUR LA DISSUASION

3.1.- Points faibles et perspectives

Le discours dissuasif actuel peut présenter des faiblesses dans la situation géostratégique actuelle. En effet, notre « esprit occidental » imagine mal l'emploi de la menace nucléaire, même de faible puissance, contre un adversaire qui ne possède pas ce type d'arme, qui n'est pas un ennemi déclaré ou qui n'a pas nécessairement agressé nos intérêts vitaux avec une arme atomique.

Cela serait d'ailleurs peu apprécié par les voisins, neutres ou non alignés, de ce fauteur de trouble. Il ne faut pas oublier qu'aucune arme atomique n'a été employée depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale et que bon gré mal gré, un confortable équilibre perdure. De ce fait, il est difficile ou même dangereux de le rompre en cas de crise de basse ou de moyenne intensité sous peine de voir le monde basculer dans un chaos général. La disproportion des conséquences et de la faute pourrait même créer une solidarité contre nature avec le perturbateur et mettre à l'index le «dissuadeur ».

Enfin, le discours dissuasif dans sa dimension nucléaire perd beaucoup de son impact sans le renforcement d'une communauté de culture avec l'adversaire.

Si la crédibilité et la détermination sont les fondements de toute doctrine de dissuasion, le pouvoir politique doit être capable de réagir avec la plus grande palette de moyens possibles. Le nucléaire est une réponse possible ; les armes conventionnelles qui ont atteint un haut degré de technicité et d'efficacité peuvent en être également une.

En revanche, cette proposition d'une dimension conventionnelle au sein de la dissuasion appelle plusieurs remarques :

- la dissuasion nucléaire relève dans toute sa dimension uniquement de l'autorité politique ; il devra en être de même avec ce nouveau volet conventionnel ;

- le volet conventionnel doit être traité avec la même rigueur ; il doit donc obéir aux trois items que sont la permanence, l'efficacité et la crédibilité ;

- l'emploi éventuel d'une arme conventionnelle dans le cadre de la dissuasion doit obéir aux mêmes règles que la frappe d'ultime avertissement ;

- il n'est absolument pas question que la dissuasion nucléaire soit supplantée par un ensemble conventionnel.

3.2.- Les scénarii

Une dissuasion conventionnelle peut apporter à notre discours dissuasif global une certaine adaptabilité grâce aux armes évoquées plus haut. Pour autant, si nous voulons parler d'adéquation des armes à la menace dans le cadre d'une dissuasion conventionnelle, il faut aborder le débat en examinant les trois cas de figure que sont :

- la dissuasion du faible au fort ;
- la dissuasion du fort au faible ;
- la dissuasion du fou.

a) La dissuasion du faible au fort

Dans le cas de la dissuasion du faible au fort, il est tout à fait hors de propos de vouloir remettre en cause le fait nucléaire. Les arguments justifiant l'existence de notre doctrine actuelle ont déjà été développés maintes fois.

Le rapport coût / efficacité de la dissuasion nucléaire est sans égal et permet non seulement de protéger nos intérêts vitaux, mais participe de manière très significative à notre capacité à demeurer une grande puissance.

Vouloir obtenir les mêmes résultats avec une dissuasion classique serait totalement illusoire et irréalisable pour des raisons financières. Détenir une puissance de destruction comparable à une arme atomique avec un armement classique imposerait la détention d'un arsenal coûteux dépassant nos moyens et dont l'efficacité dissuasive ne serait pas garantie. Il suffit de se souvenir des bombardements massifs des villes de

l'Allemagne nazie : de grandes villes comme Dresde ont été littéralement rasées et pourtant les Allemands n'ont pas plié...

b) La dissuasion du fort au faible

La dissuasion du fort au faible se conçoit vis à vis de pays ne possédant pas ou cherchant à acquérir l'arme atomique ou toute autre arme de destruction massive, mais dont les menaces sur nos intérêts peuvent être significatives à plus ou moins long terme.

Les pays proliférants constituent le premier cercle de ces perturbateurs. Le discours dissuasif actuel fondé sur l'arme atomique reste parfaitement adapté, car il fait appel à des notions compréhensibles par les perturbateurs. Le pouvoir terrifiant de l'atome étant perceptible, il n'en est que plus dissuasif.

Ces pays sont à l'heure actuelle peu nombreux et parfaitement identifiés, notre discours dissuasif à leur égard ne peut que demeurer inchangé.

Un deuxième cercle est formé par les pays en développement, détenteurs d'armes biologiques ou chimiques, et ne faisant pas nécessairement partie du groupe de pays évoqués précédemment.

Ces armes dont le coût de production reste relativement faible, nécessitent des moyens de stockage et des vecteurs d'épandage difficiles à dissimuler, dont l'efficacité reste encore à démontrer.

Notre discours dissuasif actuel basé sur l'arme atomique reste adapté, mais devrait s'enrichir d'un volet conventionnel comportant des armes de haute précision permettant d'augmenter la crédibilité du discours, en démontrant la réalité d'une destruction possible de sites industriels ou militaires sans les dommages collatéraux imputables aux effets de l'arme atomique et sans le risque de bouleverser complètement l'équilibre mondial.

En fait, se pose le problème de l'efficacité des armes que nous avons abordé au chapitre précédent. Nous ne reviendrons pas sur le sujet, car il ne faut pas parler en termes de moyens, mais plutôt en termes de concept, les modalités de mise en œuvre étant le résultat d'une décision politique qui décidera ou non des moyens à y consacrer.

c) La dissuasion du fou

Dans le cas de la dissuasion du fou, l'efficacité du discours dissuasif en général peut être remise en cause.

En effet, il s'agit là de la menace la plus diffuse et la plus difficile à évaluer de manière précise. Elle est le plus souvent mise en œuvre par des groupes de personnes peu nombreuses, donc difficilement localisables, et qui ne sont généralement soutenus que par un petit nombre d'individus aliénant d'autres.

Le discours dissuasif basé sur l'arme atomique paraît là totalement inadapté. Il paraît également peu probable qu'une dissuasion classique soit beaucoup plus efficace compte tenu des caractéristiques de la menace.

Aussi, faut-il envisager de dépasser le stade de la dissuasion et accepter d'entrer éventuellement dans une stratégie d'action préventive : si le discours ou des actions de « rétorsion conventionnelle » n'ont aucun effet sur la partie menaçante, la frappe décapitante est une solution possible. Ainsi, la destruction du plus important centre de gravité d'un pays perturbateur permet d'affirmer sur la scène internationale sa plus grande détermination, essence même de la dissuasion. Cependant, elle doit être faite à bon escient pour deux raisons :

- elle revêt un caractère exceptionnel et ne doit donc pas être banalisée telle une action conventionnelle courante,
- elle ne doit pas générer plus de désordre qu'il y en avait auparavant.

3.3.- L'instabilité de la dissuasion nucléaire

Parler d'instabilité de la dissuasion implique deux conséquences intimement liées :

- il faut envisager toutes les possibilités pour éviter de fragiliser la dissuasion,
- il faut d'avantage de moyens pour se prémunir contre chaque sorte de guerre, même nucléaire.

Par ce raisonnement, on débouche sur une course aux armements motivée par des rivalités politiques, des doctrines trop sophistiquées et par l'évolution du progrès. Depuis cinquante ans, de nombreuses crises ont secoué le monde, alors que l'équilibre nucléaire était acquis à grands frais et démonstrations spectaculaires (essais divers, modernisation des différentes composantes, recherches de tous types...). A t-on eu de la chance qu'il n'y ait pas eu de dérapage ?

En fait, nous évoluons dans une combinaison permanente de dissuasion, de persuasion et de perversion en manœuvrant dans des crises dans lesquelles nous ne bénéficions pas d'une liberté totale d'action en rapport avec notre puissance militaire. En effet, la crise quelle qu'elle soit ne doit pas affecter les zones « sanctuarisées » par la dissuasion nucléaire.

Cependant, nous nous devons d'avoir la plus grande palette de moyens crédibles, nucléaires et conventionnels, pour dissuader, associée à un discours politique compatible puisque les manifestations de la « diplomatie de la force » se comptent par centaines depuis la fin de la dernière Guerre Mondiale...

CONCLUSION

Vouloir opposer armement nucléaire et armement conventionnel dans le domaine de la dissuasion est un faux débat. Leurs domaines d'actions sont mitoyens mais sans intersection.

Le 22 octobre 1999, le Premier ministre, monsieur Lionel Jospin, rappelait lors de la session d'ouverture de l'IHEDN : « ... la dissuasion nucléaire demeure ... un fondement essentiel de notre défense. L'évolution rapide du contexte stratégique, la poursuite d'efforts importants en matière nucléaire par certaines puissances, et la prolifération des armes de destruction massive, notamment balistiques, justifient que la France continue de disposer d'une gamme d'armements modernes et dissuasifs ».

D'une certaine manière, la porte est ouverte à la réflexion. Nous devons désormais non seulement disposer d'armes conventionnelles de grande précision équipées de charges militaires significatives, mais aussi posséder des moyens permettant de gagner la guerre de l'information (renseignement, informatique, électronique, psychologique).

Ces capacités permettraient d'obtenir une excellente efficacité sur les plans politique et psychologique. De plus, compte tenu des moyens financiers importants à dégager, une coopération européenne dans ce domaine serait souhaitable ce qui favoriserait l'émergence d'une défense européenne crédible. Cela est d'ailleurs tout à fait conforme aux travaux du plan prospectif à 30 ans (PP 30) version 3, dans lequel il est jugé « nécessaire de participer à une réflexion, avec nos partenaires européens sur la structure de concertation / décision adéquate permettant de définir le champ d'application d'une dissuasion européenne et d'asseoir sa crédibilité vis-à-vis des agresseurs potentiels qui menaceraient les intérêts vitaux européens ». Il paraît néanmoins difficile d'y parvenir avant la mise en place d'une défense européenne conventionnelle.

Art de paraître et art de vaincre sont inséparables dans tout engagement. Bien avant l'ère de l'atome, Sun Zi écrivait que « le plus grand est celui qui remporte la victoire sans combattre ». Pour appliquer

ce principe à toutes les crises dans lesquelles la France est susceptible d'être impliquée, il faut bien se convaincre que dissuasion d'ordre nucléaire et d'ordre conventionnel se renforcent mutuellement. Elles permettent ainsi d'afficher un discours crédible dans le cadre de rapports de force du faible au fort, du fort au faible et enfin, du fort au fou.

APPENDICE 1

L'EVOLUTION DE LA DOCTRINE DE DISSUASION DES DEUX GRANDS.

1.- LA REFLEXION A L'ISSUE DE LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE

L'arme atomique apparaît brutalement à Hiroshima le 6 août 1945. Une seule bombe de 14 kilotonnes fait 120000 morts et plus de 80000 blessés, le tout dans une ville de 300000 habitants. Trois jours plus tard, une deuxième, de 21 kilotonnes, est larguée sur Nagasaki. Le bilan est tout aussi édifiant avec 40000 morts et autant de blessés. Le même jour, le Japon, le pays des kamikazes, capitule. L'arme atomique ne sera plus jamais utilisée par la suite.

La rupture stratégique introduite par l'arme nucléaire n'a pas été brutale. Au contraire, elle a vu le jour par phases successives, étroitement liées aux avancées technologiques. La plupart des observateurs de l'époque conçoivent la bombe atomique comme une arme traditionnelle, particulièrement puissante certes, mais dont la puissance n'est qu'une caractéristique parmi d'autres et ne modifiant en rien les concepts d'emploi de l'arme aérienne pour le bombardement stratégique massif.

Néanmoins, quelques mois seulement après les bombardements de Hiroshima et de Nagasaki, l'universitaire américain Bernard Brodie énonce, dans son livre « The Absolute Weapon », les grands principes de ce qui va devenir la dissuasion nucléaire. Il perçoit le caractère particulier de la bombe atomique, qui n'est encore que bombe A et que l'évolution en bombe H rendra plus exceptionnel encore :

- son potentiel de destruction est tel que son usage dépasse les calculs stratégiques traditionnels ;

- il est impossible de revenir en arrière : la technologie existe, il faut l'accepter.

La bombe atomique donne ainsi à celui qui la possède, la possibilité de détruire toutes les grandes villes d'une nation rivale en

l'espace d'une journée. Bernard Brodie en tire des conséquences stratégiques révolutionnaires : « Nous ne nous préoccupons pas pour l'instant de savoir qui gagnera la prochaine guerre [...]. Jusqu'ici, l'objectif essentiel de nos chefs militaires a été de gagner des guerres. À partir de maintenant, leur but principal doit être de les prévenir ». C'est là l'essence même de la problématique nucléaire. Ainsi va naître le concept stratégique le plus important de la deuxième moitié du XXème siècle : la dissuasion nucléaire. Selon lui, la dissuasion d'un adversaire ne serait accomplie qu'avec une capacité de représailles crédible (appelée plus tard capacité de frappe en second). Brodie pensait, et l'avenir lui a donné raison jusqu'à aujourd'hui, que la bombe aurait finalement un effet stabilisateur. Toutefois, les guerres ne seraient pas abolies pour autant, et il faudrait s'attendre à combattre dans des conflits de type limité et s'y préparer.

2.- LA COURSE AU « POUVOIR NUCLEAIRE »

A part quelques esprits avisés, comme Bernard Brodie aux Etats-Unis ou l'amiral Castex en France, aucun responsable militaire ou politique n'a encore réellement pris la mesure du caractère exceptionnel de cette arme nouvelle. Ainsi, à Hiroshima et à Nagasaki, la bombe atomique est utilisée comme une arme classique, tout juste un peu plus puissante que les engins habituellement mis en œuvre !!! C'est cette formidable libération d'énergie qui a permis de porter un coup d'arrêt au Japon et de le contraindre à la capitulation.

De 1945 à 1949, les États-Unis ont le monopole de l'arme atomique. Ils effectuent dès 1946 des essais nucléaires, dont les tests dans l'atmosphère sur l'atoll de Bikini. L'Union soviétique ne pouvait laisser aux Etats-Unis un instrument de puissance aussi exceptionnel. C'est le point de départ de la course aux armements : l'URSS fait tous les efforts possibles pour combler son retard et la première bombe A soviétique explose en 1949.

Les Soviétiques devanceront même une première fois les Américains puisqu'ils feront exploser leur premier engin thermonucléaire (bombe H) dès août 1953, sept mois avant les Américains.

3.- LA GUERRE DE COREE OU LES DEBUTS DE LA DISSUASION NUCLEAIRE

La guerre de Corée (1950-1953) est le premier point d'inflexion dans la conception de l'usage de l'arme atomique : la controverse entre le président Truman et le général Mac Arthur et le débat sur l'éventualité d'une poursuite du conflit au-delà du fleuve Yalou se concluent par le refus de mettre en œuvre l'arme atomique.

Cette guerre permet ainsi de poser clairement deux questions fondamentales :

- l'arme nucléaire est-elle une arme de guerre, donc employable ou une arme de non-guerre, donc inemployable ?
- quand, et pour quel seuil d'agression ou de menace, peut-on ou doit-on envisager son emploi ?

4.- LA DOCTRINE DES REPRESAILLES MASSIVES

En 1954, le premier concept de dissuasion nucléaire qui repose sur la doctrine des représailles massives contre les forces militaires soviétiques est rendu public : « Il n'existe pas de défenses terrestres qui puissent seules contenir les puissantes forces terrestres du monde communiste. Nos défenses doivent donc être renforcées par la dissuasion que constitue pour l'agresseur notre faculté d'exercer contre lui des représailles massives et instantanées ». L'arme thermonucléaire, en cours de mise au point, se prête à une telle doctrine.

Le concept est toutefois plus nuancé que ce que sa dénomination de « représailles massives » ne laissait supposer :

- la seule manière de dissuader l'agresseur est d'être prêt psychologiquement et matériellement à riposter énergiquement vers les bons centres de gravité de l'agresseur et avec des moyens choisis ;
- il n'est pas dans l'intention américaine de transformer une guerre locale en guerre générale.

Ces deux commentaires introduisent, pour le premier, la notion d'ambiguïté, qui est devenue essentielle au concept même de dissuasion nucléaire, et pour le second, la notion de seuil de nucléarisation, ces deux notions étant étroitement liées au principe d'incertitude que décrira plus tard le général Poirier.

C'est là toute l'ambiguïté de la doctrine des représailles massives : elle maintient l'incertitude concernant le seuil de mise en œuvre de l'arme nucléaire : quelle sorte d'agression appelle la riposte nucléaire ?

En théorie, une attaque majeure et sans équivoque des forces classiques de l'adversaire justifierait une riposte nucléaire. Mais une attaque soviétique massive sur le territoire européen ne serait-elle pas considérée comme « locale » par les Etats-Unis ? En d'autres termes, une guerre « locale » ne mettant pas directement en cause la sécurité du territoire américain déclencherait-elle le feu nucléaire ? L'ambiguïté demeure ; elle sera l'une des causes de l'évolution française vers une dissuasion autonome.

5.- LA DISSUASION GRADUEE

Dans cette période des années 50, Henry Kissinger propose le concept de dissuasion graduée : celle-ci a pour but de limiter un éventuel conflit, en repoussant l'agression sans chercher la victoire à tout prix et en s'appuyant sur la négociation. Il rend la menace d'emploi du feu nucléaire proportionnelle à l'importance de l'enjeu :

- si celui-ci est vital, la menace de destruction est absolue ;
- dans le cas contraire, elle est proportionnée, ce qui peut éviter une montée aux extrêmes.

Il convient cependant de noter que la guerre limitée n'est pas, à ce stade de la réflexion de Kissinger, une alternative aux représailles massives, mais un complément permettant de moduler la riposte.

6.- L'ARME NUCLEAIRE TACTIQUE

Dans le même temps, les Américains continuent plusieurs expérimentations et réussissent à mettre au point un missile sol-sol à charge nucléaire réduite dont l'efficacité reste sans commune mesure avec ceux équipés de charges conventionnelles.

L'arme nucléaire tactique apparaît donc comme une arme idéale du champ de bataille. Elle permet d'étayer la réflexion de Kissinger sur la riposte graduée, et surtout, elle permet en cela d'éviter les représailles massives (surtout sur le territoire américain !!!).

Ainsi le concept de dissuasion nucléaire est modifié par l'apparition de l'arme nucléaire tactique, qui tente de combler le fossé entre les armes nucléaires stratégiques de forte puissance et les armes classiques.

7.- LA DISSUASION NUCLEAIRE RECIPROQUE

En 1957, le lancement du satellite SPOUTNIK permet à l'Union soviétique de démontrer sa maîtrise de la technologie des missiles à longue portée.

Le missile balistique stratégique est la dernière révolution qui manquait pour construire l'édifice de la dissuasion. Tout comme le général Poirier, nous ne pouvons que constater que « le couple charge nucléaire - missile balistique est la première arme pour laquelle la terre se présente comme un tout géographiquement différencié. [...] Non seulement massive, la capacité de destruction unitaire de la charge devient quasi instantanée. [...] Effaçant les distances, le missile réduit le temps de réaction dont dispose le défenseur pour être informé de l'attaque et pour organiser une éventuelle défense active anti missile ».

Le missile constitue ainsi une véritable révolution stratégique, car il modifie non seulement le facteur de l'éloignement et de l'étendue du territoire, mais surtout le rapport entre l'offensive et la défensive. Le missile, par la fulgurance de la menace qu'il fait peser, donne en effet un avantage à l'agresseur. En plus, les populations civiles deviennent plus vulnérables que jamais. C'est la fin de la dissuasion unilatérale que prétendaient exercer les Etats-Unis, la dissuasion devient mutuelle.

8.- DISSUASION RECIPROQUE ET EQUILIBRE DE LA TERREUR

Jusqu'en 1957, forts de leur supériorité, les Américains pensaient pouvoir contraindre l'Union soviétique à choisir entre la guerre limitée et les représailles massives. L'apparition du missile balistique stratégique qui gomme l'invulnérabilité des Etats-Unis, remet tout en question.

La doctrine de dissuasion se développe. Elle repose sur la conviction de l'adversaire qu'il peut être soumis à des dommages intolérables et que, par conséquent, il serait irrationnel de les provoquer. La dissuasion vise à l'inhibition, à l'interdiction et, de ce fait, à la non-guerre.

8.1.- L'incertitude et la crédibilité

Pour que la dissuasion soit crédible, il faut que l'agresseur éventuel se trouve contraint de prendre un risque qu'il juge inacceptable, celui de la riposte nucléaire au cœur même de son territoire. Cependant, il prend ce risque en étant dans l'incertitude sur les conditions qui amèneront l'adversaire à user de représailles nucléaires. Cette notion n'est bien entendu valide que si l'agresseur a recours à une attaque au moyen de forces classiques. Sinon, en cas d'agression nucléaire, la montée aux extrêmes, c'est à dire la guerre nucléaire totale, est immédiate. Tout ce qui rend la dissuasion crédible, par le risque encouru, renforce la dissuasion.

Les crises et leur gestion serviront d'apprentissage de la stratégie politico-diplomatique pour les deux grandes super puissances. Que ce soit à Berlin en 1961 ou à Cuba en 1962, la rationalité l'emporte.

La crise de Cuba en particulier est le symbole du paradoxe de la violence à l'ère nucléaire : alors que planait la menace d'une guerre atomique capable de détruire la planète, la crise ne fit qu'une seule victime (le pilote d'un avion espion américain U2 abattu en vol au cours d'une mission de reconnaissance stratégique au-dessus de l'île). Finalement, cette crise eut pour conséquence un radoucissement des rapports entre les Etats-Unis et l'URSS, qui décidèrent de renforcer les précautions pour qu'une telle crise ne se reproduise pas.

La crise des fusées, en mettant en évidence la difficulté à coordonner l'usage des armes conventionnelles et nucléaires, a démontré l'importance accrue des formes indirectes de violence, comme la dissuasion, la menace, le chantage, la persuasion.

8.2.- La capacité de frappe en second et la stabilité

La notion de dissuasion implique que chacun des acteurs conserve, quelles que soient les destructions subies, une capacité de riposte dont les effets seraient intolérables pour l'agresseur. La capacité de frappe en second apparaît donc comme la condition nécessaire de la dissuasion réciproque et de la stabilité de l'équilibre de la terreur.

Ces considérations sont à l'origine de la course aux armements, compétition toujours plus vive dans laquelle chaque protagoniste recherche la rupture décisive qui pourrait lui permettre soit la destruction totale en première frappe du potentiel adverse, soit l'inhibition des effets de la première frappe adverse.

Il faut souligner ici l'avancée majeure que représenta la mise au point du système d'armes SNLE + MSBS : le sous-marin nucléaire lanceur d'engins, indétectable, donc invulnérable, devient l'outil privilégié de la frappe en second, alors que les armes nucléaires basées à terre symbolisent la sanctuarisation des territoires nationaux.

9.- LA RIPOSTE GRADUEE

Dès que les Etats-Unis ont réalisé qu'ils étaient en portée des missiles soviétiques, la réflexion stratégique s'est rapidement développée.

Dès 1960, Henry Kissinger modifie très notablement ses prises de position sur la guerre nucléaire limitée et déconseille même l'emploi de l'arme nucléaire tactique pour garantir une nette distinction entre les armes nucléaires et les armes classiques. Le secrétaire d'Etat à la défense, Robert Mc Namara, propose quant à lui le concept de riposte graduée : il s'agit de moduler une série de réponses appropriées aux menaces et aux défis. En cas de tension, voire de conflit, l'escalade est d'abord politique, puis militaire - au sens des armes « classiques » -, et enfin, en dernier recours, nucléaire.

La doctrine de la riposte graduée concerne principalement l'Europe. En effet, le vieux continent représente un enjeu majeur pour chacun des adversaires ; toute tentative soviétique y rendrait donc l'escalade inévitable.

10.- LE CONCEPT DE DESTRUCTION MUTUELLE ASSUREE

Il s'agit de prendre en compte la perte de la supériorité absolue des Etats-Unis tout en assurant la crédibilité de la dissuasion. Le concept de destruction mutuelle assurée est ainsi avancé par Mac Namara en 1965 : « la capacité de destruction assurée est l'essence même de tout concept de dissuasion ».

Dès lors, les bases essentielles de la dissuasion nucléaire entre les deux super puissances sont jetées. Paradoxe saisissant pour qui veut y regarder de plus près, le dialogue stratégique entre les Etats-Unis et l'Union soviétique s'instaure autour de l'organisation du statu quo de l'équilibre de la terreur ; les deux Grands reconnaissent et organisent leur vulnérabilité mutuelle. Cette réflexion est illustrée par la signature du traité ABM en 1972.

APPENDICE 2

TEXTES ET TRAITES

1.- LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES DE REDUCTION

1.1.- Un mouvement continu et progressif de désarmement

Les limitations sont, tout d'abord, issues des accords bilatéraux SALT entre l'URSS et les Etats-Unis:

L'accord SALT 1 est signé en 1972. Plutôt à caractère défensif, il vise à limiter pour une durée de 5 ans les armes stratégiques (non air/sol). L'accord SALT 2, signé en 1979, préconise une limitation des armes stratégiques offensives et prône une réduction de la performance des bombardiers. Ce dernier accord a comme objectif d'établir une parité entre les deux pays.

L'accord INF signé en 1987, concerne les forces nucléaires à portée intermédiaire. Il s'agit d'éliminer et de ne plus fabriquer des missiles balistiques sol-sol de portée intermédiaire, c'est-à-dire d'une trajectoire incluse entre 500 et 5500 km.

Le traité ABM (anti missiles balistiques), quant à lui, est destiné à limiter le « bouclier » anti-missiles de chaque super-puissance. On est, à l'époque, entré dans une « course poursuite » entre l'épée et le bouclier. Pour être certain de passer à travers le système défensif adverse, un arsenal impressionnant destiné à saturer la défense adverse a été développé. La limitation des systèmes défensifs sert donc indirectement à arrêter la progression outrancière des armes nucléaires.

Dans les années 80, les négociations START s'organisent. Elles débutent en 1982 et parviennent à un premier accord en 1991 avec le traité START 1. Celui-ci a pour objectif de réduire les arsenaux nucléaires. Cependant, il est en partie contourné par une amélioration de la technique. On passe alors de l'ère du quantitatif à celle du qualificatif (cf 1ère partie).

Le traité START 2 constitue le dernier accord dans le domaine du désarmement. Mais signé en 1993, il n'est pas encore ratifié par la DOUMA (le parlement russe). Il fixe cependant deux échéances pour réduire les arsenaux nucléaires, respectivement 2004 et 2007 : alors

qu'en 1980 les USA et l'URSS possédaient à eux deux environ 70 000 têtes nucléaires, ils devraient en aligner « seulement » 6500 en 2004.

1.2. Les traités concernant la non-prolifération

Le Traité de non prolifération (TNP) signé pour une durée de 25 ans en 1968, constitue la base des règles juridiques sur la non prolifération. Il entre en vigueur le 5 mars 1970. Avec 186 états signataires, c'est dans le domaine de la non-prolifération et indirectement dans celui du contrôle des armements, l'accord multilatéral le plus largement accepté.

Un des buts du traité est de limiter à cinq le nombre de pays dotés d'armes nucléaires (ETATS-UNIS, Russie, Chine, Grande-Bretagne, France). C'est la raison pour laquelle la France ne l'a signé qu'en 1992, le considérant pendant longtemps comme discriminatoire. La Chine le signe également en 1992. Mais, les trois pays dits « du seuil » (l'Inde, le Pakistan et Israël) ainsi que le Brésil et Cuba n'adhèrent toujours pas au TNP. Cependant, ces deux derniers pays sont signataires du traité régional de dénucléarisation de Tlatelolco (Cuba ne l'a toujours pas ratifié).

Il existe aujourd'hui des zones exemptes d'armes nucléaires : le Pacifique, l'Afrique et l'Amérique du sud. Le Brésil a manifesté son intention d'adhérer au TNP prochainement.

Le TNP distingue en fait deux types d'Etats : d'une part, les Etats dotés d'armes nucléaires (EDAN) « ayant fabriqué et fait exploser une arme nucléaire ou autre dispositif nucléaire » avant le 1er janvier 1967 ; d'autre part, les Etats non dotés d'armes nucléaires (ENDAN).

Le TNP fixe les obligations suivantes : tout Etat doté d'engin nucléaire s'engage à ne pas aider tant directement qu'indirectement un Etat non doté à acquérir l'arme atomique ; tout Etat non doté s'engage à ne pas chercher à se doter de telles armes et accepte d'être contrôlé par l'AIEA (agence internationale à l'énergie atomique, organisme chargé de faire respecter les dispositions prévues dans le TNP). Certaines dispositions visent aussi à équilibrer les contraintes pesant sur les ENDAN : droit à accéder aux usages pacifiques du nucléaire et poursuite des négociations jusqu'à un désarmement général et complet sous un contrôle strict et efficace. Enfin le TNP a été prorogé en 1995 pour une durée indéterminée.

Ensuite, le protocole d'accord « 93+2 » a pour objectif de redonner au TNP une plus grande légitimité, en augmentant l'efficacité de l'AIEA. En effet, depuis la création de l'AIEA, et plus spécialement depuis la ratification du traité de non-prolifération, chaque Etat non-doté doit conclure avec l'agence un accord de garanties. Celui-ci s'effectue sur la base d'un inventaire de matières nucléaires déclarées par l'Etat lui-même.

Ainsi pendant 20 ans, l'agence a-t-elle pu contrôler l'ensemble des Etats signataires du traité.

Mais, le cas irakien a révélé qu'un Etat ayant adhéré au TNP et conclu un accord de garanties avec l'agence, pouvait élaborer clandestinement un programme avancé d'armement nucléaire. Aussi une série de propositions a-t-elle été prise en 1993 pour améliorer l'efficacité du système des garanties. C'est le but du programme « 93+2 ». Désormais, les Etats non dotés et signataires du TNP s'engagent à deux types d'obligations nouvelles :

- fournir à l'agence des renseignements sur leurs activités nucléaires (activités en recherche-développement, divers sites contenant des installations et matières nucléaires, ...),
- lui accorder des accès complémentaires.

En cas de doute ou de contradiction dans les déclarations, l'agence peut exiger des informations supplémentaires et provoquer une inspection sur place. Enfin chaque Etat doté est invité à négocier avec l'agence des accords contraignants susceptibles de contribuer aux objectifs de la non-prolifération. La France, par exemple, envisage de fournir des informations sur ses activités de commerce et de coopération nucléaire.

1.3.- Le Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires

Le dernier traité en matière de non-prolifération nucléaire est le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICE ou CTBT en Anglais pour Comprehensive Test Ban Treaty). Il est présenté à la signature le 24 septembre 1996 à New York et parachève en fait une longue et complexe négociation entamée pendant la guerre froide. Lancée par l'Inde en 1954, cette négociation aboutit d'abord à l'entrée en vigueur le 10 octobre 1963 du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, ou traité de Moscou. De durée illimitée, ce traité prohibe les essais nucléaires dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace. Il n'autorise en fait que les expérimentations souterraines.

Mais la France, comme la Chine, refuse de signer cet accord. Dans les années suivantes, des négociations bilatérales entre les ETATS-UNIS et l'URSS conduisent à restreindre encore les essais souterrains à des fins pacifiques. Ainsi deux traités sont signés successivement en 1974 et 1976. Il faut cependant souligner que ces traités sont peu respectés par les deux grandes puissances. Ils ne rentrent en vigueur qu'en 1990, après conclusion d'un protocole relatif à leur vérification.

Puis, le 10 septembre 1996 le Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires est adopté par les Nations Unies. 158 membres l'approuvent. Trois états votent contre : l'Inde, le Bhoutan et la Libye. Cinq états s'abstiennent : Cuba, le Liban, l'Ile Maurice, la Syrie et la Tanzanie. Le traité est ouvert à la signature depuis le 24 septembre 1996 mais

n'entrera en vigueur que lorsque 44 états identifiés (ceux qui, membres de la conférence du désarmement en 1996, disposent d'une capacité nucléaire reconnue par l'AIEA) l'auront ratifié.

A ce jour parmi les 44 états dont la signature est exigée, trois n'ont toujours pas signé : la Corée du Nord, l'Inde et le Pakistan.

Parmi les cinq puissances nucléaires, seuls la France et le Royaume-Uni ont, jusqu'à présent, ratifié ce traité.

2.- L'IMPERIEUSE NECESSITE DE LA NON-PROLIFERATION

2.1.- Première étape : l'Organisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires

L'Organisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (appelée OTICE en français, ou CTBTO en anglais) est en cours de mise en place afin d'assurer l'application du traité. Son siège est situé à Vienne. Le but est de détecter au moins une explosion kilotonnique. Pour cela, il s'appuie sur un système de surveillance international reposant sur un dispositif utilisant quatre réseaux : sismique, hydro acoustique, infra sonique et radiologique. Ce système est l'IMS (International Monitoring System) qui possède un centre international de données (CID) dont la vocation est de centraliser les observations des différents réseaux nationaux et d'assurer le cas échéant des inspections sur site.

2.2.- Deuxième étape : le Traité d'Interdiction de la Production de Matières Fissiles à des fins explosives

La prochaine étape est l'adoption d'un Traité d'Interdiction de la Production de Matières Fissiles à des fins explosives. Les négociations le concernant viennent de s'ouvrir sous l'appellation de convention « cut off ». Le 13 juillet 1992 le président des Etats-Unis Georges Bush a annoncé sa décision unilatérale d'arrêter la production d'uranium hautement enrichi et de plutonium à des fins explosives. Le 16 décembre 1993, l'assemblée générale des Nations Unies adopte la résolution 48/75 L qui recommande aux membres de négocier une convention d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins explosives.

2.3.- Troisième étape : des traités régionaux

Des traités régionaux s'ajoutent à ces dispositions multinationales ou bilatérales. Leur objectif est de proscrire la présence d'armes nucléaires. Le premier est le traité de l'Antarctique signé en 1959 et reconduit en 1991. On peut également mentionner le traité de Tlatelolco signé le 14 février 1967 et entré en vigueur le 22 avril 1968. Il prévoit de créer une zone de dénucléarisation de l'Amérique latine et des Caraïbes. Tous les états de la région l'ont ratifié sauf Cuba qui l'a signé en mars 1995. Le traité de Rarotonga conclu le 6 août 1985 entre en vigueur le 11 décembre 1986 créant la zone dénucléarisée du Pacifique Sud. Le traité de Pelindaba prévoit d'effectuer la dénucléarisation du continent africain. Il est signé au Caire le 11 avril 1996 par 45 états africains. Conclu pour une durée illimitée, le traité doit entrer en vigueur quand il aura été ratifié par 28 des pays appelés à y adhérer. Le traité de Bangkok vise à établir une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Il est signé le 15 décembre 1995 et entre en vigueur le 27 mars 1997. Enfin, le Kazakhstan a proposé un projet de dénucléarisation de l'Asie Centrale.

2.4.- Des initiatives étatiques

A ces dispositions juridiques se superposent des comités ou regroupement de puissances dont l'objectif est de lutter contre d'autres aspects de la prolifération nucléaire. C'est le cas du comité Zangger dont l'objet est de contrôler les biens et technologies nucléaires sensibles. Initialement, ce comité est composé de quinze Etats signataires du TNP, fournisseurs effectifs ou potentiels de matières ou d'équipements nucléaires. Ces Etats se mettent d'accord pour appliquer les dispositions prévues à l'article 3 du TNP, qui interdit « la fourniture à des Etats non dotés des matières brutes ou des produits fissiles spéciaux ainsi que des équipements ou des matières nécessaires à la production de matières à usage militaire ». En particulier, ils s'entendent sur la définition de ces produits et sur les procédures qui pourraient régir ces exportations. La France en est devenue membre en 1992 à la suite de son adhésion au TNP.

Cependant, une des limites de ce comité est de ne pas effectuer un contrôle intégral, en particulier des matières et techniques à usage pacifique. C'est pourquoi, en 1978 se crée le « groupe de Londres » dont le but est de déterminer un « guide lines » plus contraignant à l'usage des fournisseurs. Il prend en compte en particulier les matières et techniques à double usage. Ce groupe comprend aujourd'hui 35 pays.